



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°24/44 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR
L'ANNÉE 2023**

Publié le : 11 avril 2024

Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024

Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose à son second alinéa que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

1/ Tableau récapitulatif des acquisitions, qui ont fait l'objet d'un mouvement comptable, quelle que soit la date de délibération du conseil municipal approuvant le projet :

Désignation de l'acquisition	Surface (m ²)	Compte	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Frais
Terrain AL n°195	62 m ²	2111	2023	12 080,00 €	966,05 €
Terrain AR n°582p	1700 m ²	2111	2021		2 050,10 €
Terrain AV n°447	2400 m ²	2111	2022		894,00 €
Terrain AS n°405	477 m ²	2111	2023	8 900,00 €	1 307,16 €
Terrain AN n°399, 417	307 m ²	2111	2023		171,00 €
Terrain AH n°463	29 m ²	2111	2023	1,00 €	152,00 €
Terrain AH n°455	84 m ²	2111	2023	2 520,00 €	891,08 €
Terrain AL n°147	10 m ²	2111	2024		1 410,00 €
Terrain AS n°727	149 m ²	2111	2024		1 638,00 €
Terrains AL n°570 et 574 - frais géomètre	157 m ²	2111	2023		2 586,00 €
Terrain AB n°348 et 345	63 m ²	2111	2024		1 422,00 €

2/ Tableau récapitulatif des cessions, qui ont fait l'objet d'un mouvement comptable, quelle que soit la date de délibération du conseil municipal approuvant le projet :

Désignation de la cession	Surface	Compte	Année de cession	Valeur de cession	Frais
Terrains AL n°570 et 574	157 m ²	2111	2023	14 000,00 €	
Relevé avant cession Fleurs de Brignais	4400 m ²	2111	2024		3 744,00 €

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023 détaillé ci-dessus.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Frédéric GIORGIO

